

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 15/05/2025****Nombre de Conseillers :****En exercice : 14****Présents : 11****Votants : 11****L'an deux mille vingt-cinq**

le : jeudi quinze mai à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 09/05/2025

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOÛËT Anthony, LÉNEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.**ABSENTS** : MARECHAL Aurélie, RIN Kévin, GRAF Thomas.

Madame NOUASSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025 05 22 Convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de construction de réseau d'éclairage public avec le Syane

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a un besoin de sécurisation des arrêts de bus.

Dans ce cadre, il est nécessaire de rajouter deux lampadaires : un au niveau de l'arrêt de bus de Mornex et un vers le futur arrêt de bus Route de l'Ancienne Poste.

Le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) exerce les compétences en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de création d'éclairage public.

Afin d'assurer de meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, M. le Maire présente une convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de construction de réseau d'éclairage public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de construction de réseau d'éclairage public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y afférent,

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**Au registre suivent les signatures.****Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC****La secrétaire, Eva NOUASSRIA.**